

OFFICE DE TOURISME DE SETE Comité de direction du 25 septembre 2020

Compte-rendu

Le 25 septembre deux mille vingt, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Sète s'est réuni en session ordinaire à 15h00 au Domaine du Lazaret, 223 rue du Pasteur Lucien Benoit, 34200 Sète.

MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

TITULAIRES PRÉSENTS (20) : Mesdames Joliette Coste, Colette Jamma, Anaïs Veyrat, Corinne Mosler, Jeanne Corporon, Valérie Carrasco, Lisa Safrana, Christine Cegarra, Messieurs François Commeinhes, Francis Hernandez, François Escarguel, Hervé Marques, Jean-Guy Majourel, Jean-Pierre Conesa, Mickael Sebbane, Michel Martinot, Jacques Mestre, Olivier Guyot, Jean-Pierre Lafalla, Olivier Carnes

Excusée : Madame Kelvin Gouvernayre

SUPPLEANTS PRÉSENTS (14) : Mesdames Eliane Michel-Sarda, Manon Tisseur, Blandine Authié, Marialys Caramel, Marie Christine Fabre de Roussac, Laurence Salem Baltus, Christine Simon, Crystel Labasor, Martine Gros, Julia Politi, Messieurs Claude Muslin, Laurent Klein, Simon Julien, Vincent Etienne

- **dont votants (1) :** Madame Marie-Christine Fabre de Roussac

TOTAL DE VOTANTS (21) - Quorum : 11 votants minimum, 21 votants maximum

Invités excusés : Messieurs Gérald Foncelle, Trésorier municipal Sète Principale, Jérôme Lenoir, directeur général des services de la Ville de Sète

La date du comité de direction a été communiquée par mail le 11 septembre 2020. La convocation, l'ordre du jour, le rapport de séance ainsi que diverses pièces jointes (statuts, règlement intérieur de l'OT, règlement intérieur de la commande publique, règlement de la CAO, charte de télétravail) ont été adressés aux membres par courriel le 18 septembre 2020.

Les membres sont accueillis au Domaine du Lazaret et leur sont remis un tote bag, un stylo et un carnet à l'effigie de l'Office de tourisme ainsi que la documentation touristique de la Ville de Sète.

Madame Tiphaine Collet, directrice de l'Office de tourisme, souhaite la bienvenue aux membres présents et propose de choisir le plus jeune membre désigné par le conseil municipal, Madame Anaïs Veyrat, pour présenter les deux premières délibérations relatives à l'installation du comité de direction ainsi qu'à l'élection du président et du vice-président.
La séance est ouverte à 15h15.

Une vidéo est présentée en introduction afin de permettre aux nouveaux membres de connaître le rôle et les missions de l'Office de tourisme.

I – Délibérations

1 – Installation du nouveau comité de direction de l'Office de Tourisme :

Madame Anaïs Veyrat présente la délibération avec la composition du comité : le nombre de membres est de 21, dont 11 élus du conseil municipal titulaires et 11 élus suppléants, puis de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants représentant les professions et organismes intéressés par le tourisme. Les membres sont répertoriés dans 7 catégories :

- conseil municipal de Sète,
- Sète Agglopôle Méditerranée,
- hébergement et activité immobilière,
- gastronomie et restauration,
- loisirs et culture,
- commerce et terroir,
- port et croisières.

Les membres peuvent consulter la liste nominative des membres dans le rapport de séance remis à l'arrivée.

Aucune observation étant émise, Madame Anaïs Veyrat propose de passer au vote pour :

- **approuver la liste nominative des membres du comité de direction de l'Office de tourisme**

► **La délibération est votée à l'unanimité – 21 voix pour**

2 – Election du président et du vice-président de l'Office de Tourisme

Madame Anaïs Veyrat explique qu'il convient d'élire un président et un vice-président parmi les nouveaux membres.

Le président est chargé d'administrer l'Office de tourisme et de veiller à l'exécution des décisions prises par le comité de direction, il est remplacé par son vice-président en cas d'empêchement.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Madame Joliette Coste pour le poste de président de l'Office de tourisme
- Monsieur François Escarguel pour le poste de vice-président de l'Office de tourisme

Le vote à bulletin secret n'étant pas demandé, Madame Anaïs Veyrat propose de passer au vote à main levée pour élire :

- **Madame Joliette Coste en qualité de présidente de l'Office de tourisme**
- **Monsieur François Escarguel en qualité de vice-président de l'Office de tourisme**

► **La délibération est votée à l'unanimité – 21 voix pour**



Office de tourisme

60 Grand rue Mario Roustan
33 (0)4 99 04 71 71
tourisme-sete.com
GPS : 43.9983N - 3.69598E

Registre des opérateurs de voyages : IMO34110037
Garantie financière GROUPAMA - Assureur MMA
10/12 Bd Oyon - 72 000 LE MANS
TVA intracommunautaire FR3144488465400013



3 - Approbation des nouveaux statuts et du règlement intérieur de l'Office de tourisme

Joliette Coste, présidente explique que les statuts définissent les modalités d'organisation de l'Office de tourisme, qu'il convient à présent de rédiger non plus un seul document statutaire mais deux actes distincts. De nouveaux statuts sont ainsi présentés ainsi qu'une mise à jour du règlement intérieur.

Les informations légales et formelles ont été actualisées, la composition du comité de direction et des groupes de travail a été adaptée, de façon à avoir une meilleure représentation des professionnels du tourisme et une plus grande facilité à obtenir le quorum. Le règlement intérieur a notamment été complété pour que les suppléants, à l'intérieur des collèges de membres ne soient pas affectés à un titulaire nommément désigné et puissent remplacer indifféremment les titulaires absents au sein de leur collège.

Les membres ne sollicitant pas d'informations complémentaires, la présidente propose :

- **d'approuver les nouveaux statuts et le règlement intérieur de l'Office de tourisme,**
- **d'autoriser la directrice, sous l'autorité de la présidente, à signer tous documents s'y rapportant.**

► **La délibération est votée à l'unanimité – 21 voix pour**

4 - Désignation des membres des commissions

La présidente précise que le règlement intérieur prévoit une commission Finances. Cette commission pourra être réunie autant que de besoin et notamment pour la préparation des documents budgétaires ainsi que dans le cadre des marchés non formalisés, elle sera convoquée selon les seuils définis dans le règlement intérieur de la commande publique.

Compte tenu de ces divers éléments, la présidente propose de désigner les membres suivants pour la commission Finances :

- Présidente : Madame Joliette Coste,
- Vice-président : Monsieur François Escarguel
- Membres titulaires : Monsieur Jean-Guy Majourel et Madame Christine Simon
- Membres suppléants : Monsieur Vincent Sabatier et Madame Christine Cegarra

Ceci étant exposé, la présidente invite les membres à :

- **Approuver la désignation des membres de la commission finances**

► **La délibération est votée à l'unanimité - 21 voix pour**

5 - Délégation de compétences de la directrice

Madame Joliette Coste propose de déléguer des compétences du comité de direction à la directrice et ceci afin de garantir une bonne dynamique des services et de la souplesse dans la gestion quotidienne.

Cette délégation porte sur :

- la préparation, passation, exécution et règlement des conventions et des contrats passés de gré à gré en raison de leur montant suivant les crédits prévus, dans la limite d'un montant maximal fixé à 15 000 € H.T.
- la préparation, passation, exécution des procédures des documents administratifs engageant l'Office de tourisme juridiquement.

La durée de la délégation est limitée à celle du contrat de travail de la directrice et prendra fin en cas de retrait explicite, la directrice agira sous l'autorité de la présidente qui devra être informée prioritairement de tout projet et décision importante.

La directrice présentera chaque année un projet et un rapport d'activité ainsi qu'un rapport financier. Les décisions prises s'inscriront dans les objectifs approuvés dans le projet d'activité et autres délibérations.

Les décisions seront listées et présentées à chaque comité de direction.

La directrice donnera également délégation de signature à au moins deux chefs de service ou responsables compétents.

Ceci étant exposé, la présidente invite les membres à :

- **Approuver la délégation de compétences attribuée à Madame Tiphaine Collet, directrice de l'Office de tourisme.**

► **La délibération est votée à l'unanimité - 21 voix pour**

6 - Nouveau règlement intérieur de la commande publique et commission interne

La présidente explique que dans le cadre des marchés publics inférieurs aux seuils européens, il est nécessaire de prévoir des procédures en interne pour les commandes inférieures à 214 000 euros.

Un règlement intérieur de la commande publique est ainsi rédigé, l'avis de la commission interne des marchés publics sera sollicité pour les achats entre 15 000 € et 214 000 € H.T., le type de publicité variera en fonction des seuils et des procédures.

La commission Finances représentant également la commission interne de la commande publique est composée d'un président et d'un vice-président, de deux titulaires et de deux suppléants. Le quorum est de trois membres présents.

Sont désignés pour cette commission :

- Présidente : Madame Joliette Coste,
- Vice-président : Monsieur François Escarguel
- Membres titulaires : Monsieur Jean-Guy Majourel et Madame Christine Simon
- Membres suppléants : Monsieur Vincent Sabatier et Madame Christine Cegarra

Le règlement intérieur des marchés publics a été adressé préalablement à tous les membres.

Ceci étant exposé, la présidente invite les membres à :

- **Adopter le règlement intérieur des marchés publics**
- **Désigner les membres de la commission interne de la commande publique selon la liste énumérée ci-dessus.**
- **Autoriser le président ou son représentant, à signer l'ensemble des documents et actes y afférent et à mener toutes démarches nécessaires à la réalisation de la présente.**

► **La délibération est votée à l'unanimité - 21 voix pour**

7 - Règlement relatif à la Commission d'Appel d'Offres

Madame Joliette Coste précise qu'un règlement doit être défini pour la commission d'appel d'offres (CAO). Cette instance permanente sera réunie en tant que de besoin pour les



Office de tourisme

60 Grand rue Mario Roustan
33 (0)4 99 04 71 71
tourisme-sete.com
GPS : 43.9983N - 3.69598E

Registre des opérateurs de voyages : IMO34110037
Garantie financière GROUPAMA - Assureur MMA
10/12 Bd Oyon - 72 000LE MANS
TVA intracommunautaire FR3144488465400013



marchés pris au-delà des seuils européens, soit de 214 000 € H.T. ou plus s'il s'agit de fournitures et services et de 5 350 000 € ou plus s'il s'agit de travaux.

Ce document définit les règles de fonctionnement de la commission d'appel d'offres qui impose notamment le devoir de réserve couvrant l'ensemble des informations dont les membres de la commission sont destinataires.

Le règlement de la CAO a été adressé préalablement par mail à tous les membres.

Ceci étant exposé, la présidente invite les membres à :

- **Adopter le règlement de la commission d'appel d'offres (CAO) de l'Office de tourisme**
- **Autoriser le président ou son représentant à signer l'ensemble des documents et actes y afférent et à mener toutes démarches nécessaires à la réalisation de la présente.**

► **La délibération est votée à l'unanimité - 21 voix pour**

8 - Création d'un poste de conseiller en séjour en contrat à durée indéterminée

La présidente précise qu'il convient de prévoir le recrutement d'un conseiller en séjour en contrat à durée indéterminée pour compléter un temps partiel accordé récemment.

Le nouveau poste de conseiller en séjour sera souscrit pour un minimum de 24 heures hebdomadaire à l'indice 1370, échelon 1.1. Lui seront accordés les avantages et primes selon la convention collective et les décisions internes prises pour le personnel.

Madame Carrasco pense toutefois que deux mi-temps ne permettent pas de remplacer concrètement un plein temps. La directrice précise qu'il est prévu un nouveau poste pour un minimum de 24 h et que le permanent actuel effectue 18 h par semaine.

Ceci étant exposé, la présidente invite les membres à :

- **Approuver la création d'un poste de conseiller en séjour à compter du 1^{er} octobre 2020.**

► **La délibération est votée à l'unanimité - 21 voix pour**

9 - Approbation de la charte de télétravail

Madame Joliette Coste propose la mise en place du télétravail pour les agents qui le souhaitent et dont les missions sont compatibles, à raison d'un jour par semaine. Les technologies de l'information et de communication permettent aujourd'hui de mettre en place cette nouvelle forme de travail tout en conciliant la vie professionnelle avec le rendement nécessaire et la vie personnelle des agents.

Une charte relative au télétravail précise les catégories de salariés concernés, les conditions de déroulement de l'activité sous forme de télétravail, l'existence d'une période d'expérimentation, les conditions d'un retour à une exécution du contrat de travail sans télétravail, les modalités de contrôle, la détermination des plages horaires, les conditions de préservation de l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.

Le vice-président demande si le CSE a bien été consulté, la directrice confirme qu'il s'est bien réuni le 14 septembre et a rendu un avis favorable.

Ceci étant exposé, la présidente invite les membres à :

- **Approuver la charte relative au télétravail.**

► **La délibération est votée à l'unanimité - 21 voix pour**



Office de tourisme

60 Grand rue Mario Roustan
33 (0)4 99 04 71 71
tourisme-sete.com
GPS : 43.9983N - 3.69598E

Registre des opérateurs de voyages : IMO34110037
Garantie financière GROUPAMA - Assureur MMA
10/12 Bd Oyon - 72 000 LE MANS
TVA intracommunautaire FR3144488465400013



10 - Décisions prises par la directrice dans le cadre de la délégation de compétences

La présidente propose aux membres d'apporter des précisions sur le tableau présenté.

Madame Carrasco suggère de faire apparaître la colonne avec les dates sur les listes des prochains comités.

Madame Mosler demande, compte tenu du montant élevé des assurances pour nos véhicules, si nous avons pu bénéficier des conditions du marché de la ville tel qu'envisagé un moment donné.

La directrice précise qu'actuellement seuls les véhicules intégrés au parc de la ville de Sète peuvent bénéficier des conditions du marché conclu par la ville de Sète.

Les membres n'émettent pas d'autres observations ou de complément d'information concernant la liste des décisions prises par la directrice.

En conclusion, une vidéo présentant le bilan de la saison touristique estivale est présentée. La directrice souligne que la fréquentation de l'office de tourisme a fortement baissé, de même que le chiffre d'affaires de la boutique et les recettes de taxe de séjour, notamment pour le 2^e trimestre. Selon les recettes de taxe de séjour enregistrées pour le 3^e trimestre, fin novembre, il sera possible de chiffrer le montant éventuel de la subvention complémentaire à solliciter auprès de la commune afin d'éviter un déficit en fin d'exercice.

La présidente demande aux membres s'ils souhaitent poser d'autres questions, renouvelle les remerciements pour leur présence et procède à la clôture de la séance à 15h50.

Sète, le 25 septembre 2020

Tiphaine COLLET – Directrice



Office de tourisme

60 Grand rue Mario Roustan
33 (0)4 99 04 71 71
tourisme-sete.com
GPS : 43.9983N - 3.69598E

Registre des opérateurs de voyages : IMO34110037
Garantie financière GROUPAMA - Assureur MMA
10/12 Bd Oyon - 72 000LE MANS
TVA intracommunautaire FR3144488465400013



Annexe 1



BAROMETRE TOURISTIQUE JUILLET/AOÛT 2020

Office de tourisme de Sète

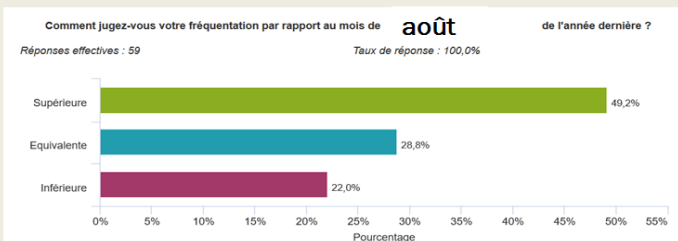
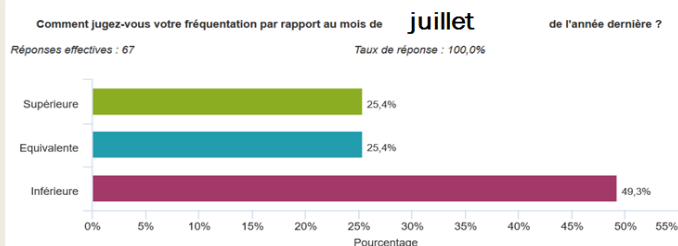
Enquête de conjoncture menée dans le cadre d'un dispositif régional du CRT Occitanie, en partenariat avec Hérault Tourisme et réalisée par mail ou appel téléphonique du 3 au 5 août et du 1^{er} au 4 septembre sur une base de 75 professionnels de la ville de Sète tous secteurs touristiques confondus. 67 répondants pour l'activité du mois de juillet, 60 pour celle d'août.

Activité touristique

Après un mois de juin marqué par la sortie du confinement, une fréquentation honorable en juillet

Un mois d'août au-delà des attentes pour beaucoup de professionnels

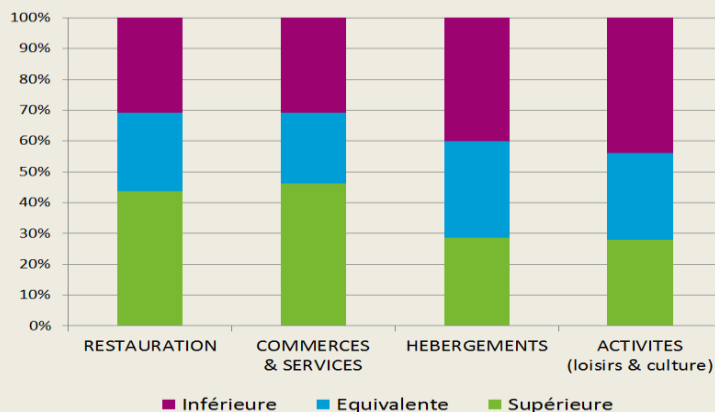
Au final une saison d'été très convenable avec une activité jugée équivalente ou supérieure à l'année dernière pour 64% des professionnels sètois



Des différences selon les secteurs d'activité

Les restaurateurs et commerçants tirent le mieux leur épingle du jeu

Les hébergeurs professionnels et prestataires d'activité ont connu quant à eux une activité plus mitigée



La clientèle : évolution et origine

- Une part plus importante de clientèle française
- Un effondrement, voire une disparition de la clientèle étrangère
- Une part plus importante de familles et de tribus
- Une augmentation de la clientèle de proximité

Réservations de dernière minute ont été la règle pour les hébergements notamment.
Beaucoup de tension et d'agressivité perçues par les professionnels même si dans l'ensemble la clientèle est jugée agréable.

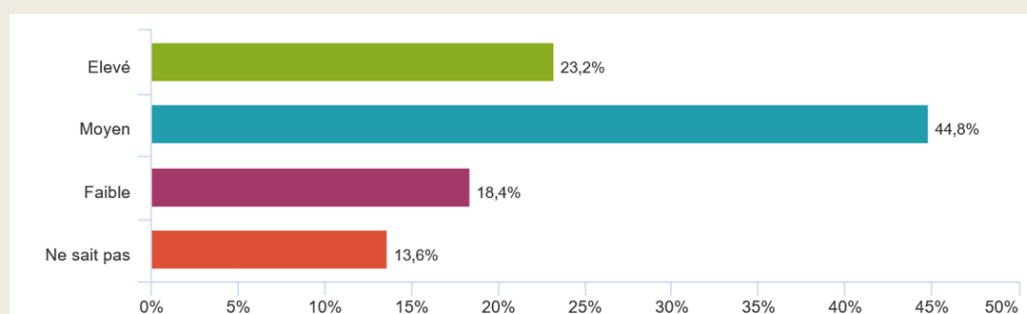
Le top 6 des départements d'origine de la clientèle touristique en juillet et août

- | | |
|------------|---------------------|
| 1. Paris | 4. Haute-Garonne |
| 2. Rhône | 5. Gard |
| 3. Hérault | 6. Bouches-du-Rhône |

Perception du panier moyen

Des dépenses des touristes plutôt convenables

Si l'absence des clientèles étrangères fait mécaniquement diminuer le panier moyen, il est cependant jugé moyen ou élevé par 68% des professionnels.



Du côté de l'Office de tourisme

75 805 visiteurs accueillis en juillet et août = - 34%

Une fréquentation du site web également en forte baisse

-56% pour la clientèle française
-71% pour la clientèle étrangère

Du côté des réseaux sociaux, de belles performances

Facebook

+ 5,5 % d'abonnés (1395) soit 27049 abonnés fin août
966 049 personnes atteintes par les publications

Instagram

+11% d'abonnés (661) soit 6495 fin août
78103 personnes atteintes par les publications

Du côté de l'activité commerciale

Phare (au 15/09) 23 000 € de CA = - 40 %

Boutique de l'OT (au 31/08) 60 400€ = - 37 %

Spoon (au 15/09) 304 000 € de CA = + 8% malgré une baisse de fréquentation de 38%

